

S'INSTALLER COMME INFIRMIER(E) LIBERAL(E)
--

Vous devez produire :

Les justificatifs de l'expérience professionnelle de 24 mois, équivalents à 3200 H temps plein de travail effectif, dans les 6 ans précédant l'installation.

Les documents suivants :

- ♦ Photocopie du diplôme obtenu en France ou en Suisse ou dans un Etat membre de l'Union Européenne.
- ♦ Photocopie d'une pièce d'identité,
- ♦ Photocopie de la carte vitale ou de l'attestation (ou copie de l'extrait d'acte de naissance en vue de votre immatriculation),
- ♦ Copie de votre attestation d'inscription à l'Ordre départemental des infirmiers en cours de validité.

Votre situation antérieure :

♦ **Vous étiez salarié(e) :**

Attestation d'activité validée par l'employeur indiquant les services, les périodes de travail effectif en temps plein ou l'équivalence en heure.

Pour les infirmiers(ères) spécialisés(ées) (anesthésiste, puéricultrice...) : une attestation du médecin sous la responsabilité de qui l'infirmier (ère) a travaillé listant les soins infirmiers réalisés et diversifiés.

♦ **Vous étiez intérimaire :**

Récapitulatif de l'agence d'Intérim indiquant les services, les périodes de travail effectives en heure, et la nature des structures de soins.

♦ **Vous étiez remplaçant(e) :**

A la Réunion :

- justificatif de 24 mois (soit 3200H) dans une structure de soins généraux,
- ou justificatif de 18 mois (soit 2400H) dans une structure de soins généraux et de 24 mois sous contrat en qualité de remplaçante d'un(e) infirmier (ère) libéral (e) conventionné(e).

En Métropole :

- L'accord de la CPAM,
- et l'attestation d'activité précisant la durée des remplacements effectués.

♦ **Vous exerciez en libéral :**

- Justificatif d'expérience professionnel, la durée et le lieu d'exercice.
 - L'attestation de paiement des cotisations sociales correspondant à votre activité d'infirmier(e).

♦ **Pièces à fournir :**

- ♦ Photocopie du diplôme obtenu en France ou en Suisse ou dans un Etat membre de l'Union Européenne.
- ♦ Fiche individuelle relative à votre situation dans le répertoire ADELI, délivrée par l'ARS,
- ♦ Photocopie d'une pièce d'identité,
- ♦ Copie de l'accord de l'employeur pour démission, mise à la retraite, disponibilité dès lors que vous exercez dans le secteur public, ou congé sans solde/sabbatique,
- ♦ Photocopie de votre carte vitale ou de l'attestation. Vos coordonnées mail, téléphone, adresse postale.
- ♦ Copie de votre attestation d'inscription à l'Ordre départemental des infirmiers **en cours de validité**.

Pour une première étude, le dossier **complet** doit être adressé par **courrier** à :

***Caisse Générale de Sécurité Sociale
Service Relations avec les Professionnels de Santé :
4 Boulevard Doret
CS 53001 97741 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9***